

DÉLIBÉRATION

N° CS-2021-02

OBJET: Compte de Gestion du SETA – Budget Eau – dressé par Madame BABOU, Receveur

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 21
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Date de convocation : 18/03/2020
Date d'affichage : 18/03/2020
Votes contre: 0
Votes pour : 23
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un, le trente mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des associations de la Commune de LAUJUZAN, sous la présidence de Monsieur Philippe SAUQUES, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NALIS

Membres présents: DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DELHOSTE Pierre, DIEDERICH Henri, BAQUE Aline, LABURTHE Joël (a reçu procuration de DUPUY Alain), DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, SAINT LANNES Claude (a reçu procuration de DESJARDINS Lionel), DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BARSACQ Franck, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude.

Membres absents et excusés : DESJARDINS Lionel (a donné procuration à SAINT LANNES Claude), DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud, CLAVE Gabrielle, DUPUY Alain (a donné procuration à LABURTHE Joël).

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du SETA – Budget EAU dressé, pour l'exercice 2020 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

